Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 19 (1868)
Heft: 10

Artikel: Tessin : nous avons le plaisir de prendre note d'une manifestation [...]
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-784478

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 16.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

scierie et des machines à fendre le bois. La scierie ne livre pas seulement des planches et des lattes, mais aussi des bois de service et de construction; trois coins sont continuellement en activité pour fendre le bois. Tous les produits de la forêt y sont ainsi préparés pour être livrés au consommateur, sous la forme qui lui convient pour en faire usage. Cet établissement exerce une heureuse influence sur l'utilisation des pièces de service que fournissent les peuplements de bois feuillus. Le flottage sur la Sihl a été complètement abandonné, et tous les transports de bois pour Zurich se font sur essieu.

Tessin. Nous avons le plaisir de prendre note d'une manifestation qui montre qu'on commence à reconnaître aussi dans ce canton l'importance de l'économie forestière. On lit dans les feuilles politiques:

»L'inertie des autorités législatives du Tessin pour ce qui regarde l'économie forestière, qui y est fort négligée, a engagé quelques communes de ce canton à demander que les autorités fédérales prennent des mesures à cet égard, ou, si cela n'est pas faisable, qu'elles engagent le gouvernement du Tessin à s'occuper sérieusement du reboisement des montagnes. Le conseil fédéral a transmis la pétition au conseil d'état, pour qu'il fasse part de ses vues à cet égard.»

Nous espérons que le gouvernement prendra la chose en mains, maintenant qu'une impulsion est partie du peuple lui-même; il pourra le faire d'autant plus promptement que les dispositions législatives les plus indispensables pour l'organisation de l'économie forestière existent déjà. Ce canton possède en effet une loi forestière depuis 1840; malheureusement elle est restée sans exécution jusqu'en 1856. En août de cette année-là on établit un inspecteur forestier, et un crédit de 12,200 francs pour l'économie forestière fut compris dans le budget de 1857; en avril 1857 le conseil d'état adopta les instructions pour l'inspecteur forestier, les adjoints et les gardes, et il compléta ainsi les dispositions défectueuses de la loi; enfin en avril 1858, il nomma deux adjoints forestiers.

Cette organisation du personnel, ne produisit cependant que très peu d'effet pour l'amélioration de l'économie forestière, et cela pour divers motifs. Il ne paraît pas que des gardes fores-

tiers aient jamais été établis d'une manière générale, les adjoints, qui manquaient de connaissances théoriques et pratiques dans la la partie, ne fonctionnèrent que peu de temps; le premier inspecteur forestier donna sa démission au bout de quelques années, et son successeur fut bientôt mis hors d'activité. Depuis une série d'années ils ne se fait rien du tout dans le canton pour l'amélioration de l'économie forestière, quoique l'état des forêts soit de nature à inspirer plus d'inquiétudes que dans tout le reste de la Suisse. Puisse le conseil d'état se mettre bientôt à l'oeuvre sérieusement, et trouver de bons employés pour exécuter les améliorations les plus indispensables!

ANNONCES.

Le sartage des taillis (Hackwaldwirtschaft), études physiques et économiques sur application de cet aménagement aux taillis de chênes à écorce par le doct. Strohecker 2e édit., Munich chez Lindauer, 1867.

M. le professeur Fraas s'exprime sur cet ouvrage comme suit:

Ce petit livre, divisé en deux parties, décrit et explique l'association des cultures agricoles avec les taillis à écorce connue sous le nom de sartage. Il est d'un grand intérêt non seulement pour les forestiers et les agriculteurs, mais aussi pour les naturalistes et chimistes qui étudient la nutrition des plantes. L'auteur énumère lui-même à la fin de la brochure les principes théoriques qui lui sont propres. Pour en montrer l'importance il suffit de citer les suivants: l'hypothèse de l'apport d'acide phosphorique dans les terres cultivées au moyen de l'hydrogène phosphoré des marais; la théorie que les matières nutritives ne seraient absorbées jusqu'à un certain degré par les plantes qu'en raison inverse de leur abondance; la relation entre la formation de l'acide tannique et de l'acide humique; enfin la doctrine de la substitution phyto-chimique, qui a déjà fait bien du bruit et celle de l'anamorphose par suite du manque d'acide phosphorique dans le sol nourricier.

Ces doctrines sont bien hypothétiques; mais les hypothèses sont si habilement imaginées et justifiées avec tant de talent,